

Montpellier, le 16 mai 2013

**académie
Montpellier**

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault

éducation
nationale

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable :
SE-Unsa 34

Date du courrier invitant à la négociation préalable :
13 mai 2013.

Date/heure/lieu de la négociation :
16 mai 2013 à 18h00 à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale
de l'Hérault.

PARTICIPANTS :

Représentants du SE-Unsa 34:

- Elisabeth ALLAIN-MORENO
- Jean-Robert BIGGIO
- David HOUBRON
- Jean-Luc VAISSE

Représentants de l'administration :

- Philippe WUILLAMIER, DA-SEN de l'Hérault
- Martine BOLUIX, Secrétaire général Adjoint du département de l'Hérault
- Hervé REGNIER, IENA
- Grégory MUNIER, Chef de cabinet

**Le Directeur
académique des
services de
l'éducation nationale**

CABINET

ref :
Affaire suivie par
Grégory MUNIER
Téléphone
04 67 91 53 15
Télécopie
04 67 60 74 16
courriel
gregory.munier
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

REVENDEICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :

1. Nouvelles mesures sur les décharges direction « 0,25 » avec injonctions de modification des jours de décharges, des niveaux de classe des directeurs et enfin cumul d'accueil de PES, M1 et M2 sur une même école, sans tenir compte de la structure et des particularités de ces écoles.
2. Mise en œuvre des procédures « AFFELNET » et surcharge de travail afférente, sans aucune compensation.
3. Nouvelle vague de fin de contrats CUI « aide à la direction d'école » et non remplacement de ceux-ci.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION :

1. Le dispositif d'accueil et de formation des professeurs des écoles stagiaires et des admissibles contractuels a été conçu pour assurer les meilleures conditions possibles de prise de fonction et la continuité dans l'école dans le cadre national des mesures de création d'emplois.

Les directeurs d'écoles concernés par l'accueil de contractuels admissibles seront éligibles à une indemnité de tutorat et disposeront de 3 jours de décharge supplémentaire sur l'année.

2. Le dispositif national d'affectation en 6^{ème} Affelnet a été présenté de manière précise aux directeurs, et ceux-ci bénéficient de l'accompagnement des services départementaux et des animateurs TICE en circonscription.

Les opérations de passage CM2/6^{ème} font partie des missions des directeurs d'écoles.

3. La baisse du nombre de contrats CUI est la conséquence de décisions nationales. Au niveau académique, il a été choisi, conformément aux priorités nationales, de maintenir les CUI d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Nouvelle proposition de protocole de traitement administratif des fins de contrats CUI.

POINTS DE DESACCORD MANIFESTES PAR LE SE- Unsa 34 :

1.

- Insuffisance du nombre de jours de décharge supplémentaire sur l'année
- Aucune autre proposition d'aménagement de temps malgré l'augmentation des tâches.
- Obligation de modifications des jours de décharge.

2.

- Constat d'une augmentation des tâches
- Refus de compensation.

CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION :

Les membres de la délégation annonceront leurs intentions de déposer un préavis de grève dans les jours qui viennent.

Signature de l'autorité administrative
Compétente

Philippe WUILLAMIER

Signature des représentants syndicaux

The block contains three handwritten signatures in black ink. The first signature is a stylized 'AT' with a horizontal line underneath. The second signature is a cursive name that appears to be 'Allain'. The third signature is a more complex, stylized cursive signature.

